

Règlements spécifiques 2024/2025

BADMINTON

Modifications aux règlements

Les articles suivants ont été abrogés, modifiés ou ajoutés :

- 1.1 Intervention de l'entraîneur (abrogé)
- 1.4 Vérification des alignements (modifié)
- 1.5 Tableaux des épreuves individuelles (modifié)
- 2. Admissibilité (modifié)
- 3.1.1 Par équipe 7-7 (modifié)
- 3.2.1 Déroulement des rencontres (modifié)
- 3.3.2 Par équipe 8-6 (modifié)
- 3.3.3 Individuel (modifié)
- 8. Mérites sportifs (modifié)
- 8.3 Honneurs individuels (modifié)

Toutes les modifications aux règlements sont indiquées en rouge.

Table des matières

1. Règlements du jeu	2
2. Admissibilité	3
3. Modalités de compétition	3
4. Modalités de classement	7
5. Responsabilités de l'institution hôte	7
6. Officiels	8
7. Délits et Sanctions	8
8. Mérites sportifs	8
9. Annexe 1 Cahier de charge	10
10. Annexe 2 Calendrier et tirage au sort	12
11. Annexe 3 Rondes des compétitions	13

Lexique :

Compétition : Événement d'une (1) à trois (3) journées invitant les universités participantes à s'affronter dans des rencontres.

Rencontre : Affrontement de deux (2) universités qui tentent de remporter le plus de matchs possibles.

Match : Affrontement de deux (2) athlètes en simple ou quatre (4) athlètes en duo dans un deux de trois (2 de 3) de 21 points.

1. Règlements du jeu

Les règles du jeu en vigueur sont celles de la Fédération québécoise de badminton, éditions les plus récentes, avec les exceptions, particularités et ajouts suivants :

~~1.1 Intervention de l'entraîneur (abrogé)~~

1.2 Joueur blessé

Un joueur qui se blesse entre le moment de la remise de l'alignement à la table de contrôle et le début de la rencontre suivante pour laquelle il est aligné pourra être remplacé. Aucune modification ne sera possible une fois la rencontre commencée. Le joueur blessé ne pourra pas être aligné de nouveau dans la compétition.

1.3 Volants

Tous les matchs se jouent avec des volants à plumes. Ce sont les équipes et les joueurs qui fournissent leurs volants, incluant lors des championnats provinciaux.

1.4 Vérification des alignements

Il est de la responsabilité des entraîneurs de valider l'alignement adverse en vérifiant sa correspondance avec l'ordre de force avant le début de la rencontre. Une erreur de correspondance détectée après le début de la rencontre ne pourra être corrigée et le résultat sera considéré comme valide.

Les étudiant.e.s-athlètes ne peuvent pas être disqualifié.e.s si l'erreur est en simple et on accorde le choix à l'entraîneur.euse adverse de garder l'alignement tel quel ou de le rechanger. Si l'erreur est en double ou mixte, on est disqualifié.

1.5 Tableaux des épreuves individuelles

Les tableaux des épreuves individuelles sont construits à l'aide du logiciel « Tournament Planner » par le RSEQ ou toute personne-ressource non liée à une des équipes de la ligue.

Composition des tableaux :

1. Compiler toutes les inscriptions dans chacune des épreuves.
2. Déterminer si le tableau principal sera de 16 ou 32 étudiants-athlètes.
 - S'il y a plus de 40 étudiants-athlètes ou 40 duos inscrits dans l'épreuve, le tableau sera de 32 (avec jusqu'à huit (8) qualifiés).
 - S'il y a 40 étudiants-athlètes ou 40 duos ou moins inscrits dans l'épreuve, le tableau sera de 16 (avec jusqu'à quatre (4) qualifiés).
3. Déterminer les têtes de série (de quatre (4) ou huit (8) étudiants-athlètes ou duos comme têtes de série, selon que le tableau principal de seize (16) ou trente-deux (32) étudiants-athlètes ou duos respectivement). La proposition du commissaire sera soumise à l'ensemble des entraîneurs pour approbation.
4. Déterminer les étudiants-athlètes ou duos (12 ou 24 étudiants-athlètes ou 12 ou 24 duos selon le tableau) qui vont accéder au tableau principal. **Les étudiant.e.s-athlètes seront choisi.e.s selon le classement obtenu lors du vote des entraîneurs et entraîneuses pour les favoris, et le tableau sera**

complété au hasard par la suite. La proposition du commissaire sera soumise à l'ensemble des entraîneurs pour approbation.

5. Les entraîneur.euse.s doivent placer leurs inscriptions par ordre de force. Par la suite, le RSEQ doit y aller logiquement avec les ordres de force reçus en fonction de chaque université.
6. Faire les tableaux en programmant avec la séparation par institution, c'est-à-dire, en évitant les affrontements hâtifs d'étudiants-athlètes ou de duos de la même institution.

2. Admissibilité

Les règles d'admissibilité en vigueur sont celles des règlements de U SPORTS et du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes, avec les exceptions, particularités et ajouts suivants :

Pour participer aux championnats provinciaux par équipe, l'étudiant-athlète devra avoir participé à au moins une (1) compétition durant la saison régulière.

Pour participer au championnat provincial individuel, l'étudiant.e-athlète devra avoir participé à au moins une (1) compétition durant la saison régulière.

3. Modalités de compétition

3.1 Composition de l'équipe

3.1.1 Par équipe 7-7

Un alignement complet est composé de sept (7) hommes ou sept (7) femmes répartis comme suit, en fonction du classement des étudiants-athlètes :

- 1 athlète en simple #1
- 1 athlète en simple #2
- 1 athlète en simple #3
- 2 athlètes en double #1
- 2 athlètes en double #2

Chaque étudiant-athlète peut jouer seulement un (1) match par rencontre.

L'entraîneur.euse doit faire les paires de doubles en s'assurant que les deux athlètes du double #1 ont un meilleur classement que les deux athlètes du double #2.

Pour les compétitions par équipe 7-7, la proposition de classement (l'ordre de force) doit parvenir au commissaire au plus tard huit (8) jours avant le début prévu de la compétition. La proposition est soumise à l'ensemble des entraîneurs pour approbation. Seuls les cas litigieux feront l'objet d'un vote lors de la réunion technique des entraîneurs.

Lors de la dernière compétition (7-7 ou 8-6 selon l'horaire) de la saison, les entraîneurs revalident l'ordre de force de toutes les équipes. Cet ordre de force sera final et utilisé au championnat RSEQ.

Une équipe incomplète peut jouer la rencontre à condition d'aligner suffisamment de joueurs pour trois (3) matchs par rencontre. L'entraîneur doit indiquer à son adversaire lequel ou lesquels des matchs il va concéder. L'adversaire n'est pas tenu d'inscrire un (1) joueur ou une (1) équipe sur la feuille de rencontre pour le ou les matchs concédés.

Dans l'éventualité où deux (2) équipes incomplètes s'affrontent, la rencontre est jouée au meilleur de trois (3) matchs. Le résultat de la rencontre est consigné en attribuant à chacune des équipes une des matchs annulés, une victoire de 3-0 étant consignée 4-1 et une victoire de 2-1 consignée 3-2.

3.1.2 Par équipe 8-6 (*Projet pilote pour 2023-2025*)

Un alignement complet est composé de huit (8) hommes et six (6) femmes répartis comme suit :

- 1 athlète en simple masculin #1
- 1 athlète en simple masculin #2
- 1 athlète en simple féminin #1
- 1 athlète en simple féminin #2
- 2 athlètes en double masculin #1
- 2 athlètes en double masculin #2
- 2 athlètes en double féminin
- 2 athlètes en double mixte #1
- 2 athlètes en double mixte #2

Chaque étudiant-athlète peut jouer seulement un (1) match par rencontre.

Les compétitions par équipe 8-6 en saison régulière sont sous forme de pool. Chaque rencontre se joue sur quatre (4) terrains simultanément.

Pour les compétitions par équipe 8-6, la proposition de classement (l'ordre de force) doit parvenir au commissaire au plus tard huit (8) jours avant le début prévu de la compétition. La proposition est soumise à l'ensemble des entraîneurs pour approbation. Seuls les cas litigieux feront l'objet d'un vote lors de la réunion technique des entraîneurs.

Un ordre de force spécifique pour le double mixte doit être établi. L'entraîneur doit faire les paires de doubles mixtes en s'assurant que l'homme et la femme du double mixte #1 aient une cote individuelle plus élevée que les cotes individuelles de l'homme et la femme du double mixte #2.

Une équipe incomplète peut jouer la rencontre à condition d'aligner au minimum sept (7) hommes et cinq (5) femmes. Les matchs perdus par défaut, le cas échéant, sont le simple masculin #2 si un homme est absent et le simple féminin #2 si une femme est absente.

3.2 Formule de compétition

La saison régulière se compose de deux (2) compétitions par équipe 7-7 et deux (2) compétitions par équipe 8-6 qui sont organisées sur deux (2) journées. L'horaire des journées de compétition est déterminé par tirage au sort (voir Annexe 2), mais sujet à modifications dues à d'éventuelles contingences de déplacement.

Lors d'une compétition par équipe 7-7, toutes les universités inscrites s'affrontent.

Lors d'une compétition par équipe 8-6, toutes les universités inscrites s'affrontent.

3.2.1 Déroutement des rencontres

L'entraîneur doit soumettre son alignement au plus tard de l'un des deux (2) moments suivants :

- Dix (10) minutes avant le début prévu de la rencontre
ou
- Cinq (5) minutes après la fin de la rencontre précédente

Dans les compétitions par équipe 7-7, l'ordre des matchs est le suivant :

- Compétition #1 :
Simple #1, double #1, simple #2, double #2, simple #3
- Compétition #2 :
Simple #3, double #2, simple #2, double #1, simple #1

Dans les compétitions par équipe 8-6, l'ordre des matchs est le suivant :

- Compétition #1 :
Simple masculin #1, simple féminin #1, double masculin #1, double féminin, double mixte #1,
simple masculin #2, simple féminin #2, double masculin #2, double mixte #2
- Compétition #2 :
Double mixte #2, double masculin #2, simple féminin #2, simple masculin #2, double mixte #1,
double féminin, double masculin #1, simple féminin #1, simple masculin #1.

3.3 Championnat

3.3.1 Par équipe 7-7

Le championnat se déroule sur une journée.

Toutes les équipes participent et s'affrontent selon le format suivant et en vertu du classement de la saison régulière :

- 1/8 finale : 6 vs 7
- 1/4 finale : 4 vs Gagnant (6 vs 7)
- 1/4 finale : 3 vs 5
- 1/2 finale : 1 vs Gagnant (4 vs Gagnant (6 vs 7))
- 1/2 finale : 2 vs Gagnant (3 vs 5)
- Finale

L'équipe hôte est qualifiée d'office pour le championnat ainsi que les trois (3) premières équipes au classement (excluant l'équipe hôte).

La modalité de fonctionnement d'une rencontre au championnat par équipe 7-7 est la même que pendant la saison régulière, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

- L'ordre des matchs est déterminé à tour de rôle par les entraîneurs. L'équipe possédant le meilleur classement a le 1^{er} choix.
- La rencontre cesse dès que l'une des équipes remporte trois (3) matchs. Les matchs non complétés sont considérés comme n'ayant pas été joués.

Les finales ont lieu sur deux (2) terrains.

3.3.2 Par équipe 8-6

Le championnat par équipe 8-6 est joué simultanément avec le championnat individuel.

Les quatre (4) meilleures équipes au classement sont qualifiées et s'affrontent en demi-finale selon le format suivant :

- 1 vs 4 et 2 vs 3 en vertu du classement de la saison régulière.

Les demi-finales (1/2) ont lieu le samedi matin.

La finale d'or sera jouée le dimanche.

Les finales débutent avec 4 affrontements (parties).

- Lorsque les 2 premières parties sont terminées, nous évaluons la suite : si la rencontre est 1 à 1 : nous débutons 2 autres parties; si la rencontre est 2 à 0 : nous débutons seulement 1 partie.
- Lorsque 2 autres parties sont terminées, nous évaluons la suite : si la rencontre est 4 à 0, et qu'il y a actuellement 1 autre partie en cours, nous ne débutons pas de parties supplémentaires.
- Si la rencontre est 2 à 2, et qu'il y a actuellement 1 autre partie en cours, nous débutons 2 autres parties.
- Ne jamais commencer plus de partie que le nombre requis (5) pour se rendre à une victoire possible d'une université.

La modalité de fonctionnement d'une rencontre au championnat par équipe 8-6 est la même que pendant la saison régulière, avec les exceptions, particularités et ajouts suivants :

- L'ordre des matchs est déterminé à tour de rôle par les entraîneurs, l'équipe possédant le meilleur classement ayant le 1^{er} choix.
- La rencontre cesse dès que l'une des équipes remporte cinq (5) matchs. Les matchs non complétés sont considérés comme n'ayant pas été joués.

3.3.3 Individuel

Le championnat individuel est joué simultanément avec le championnat par équipe 8-6.

Un titre par épreuve est à l'enjeu. Les cinq (5) épreuves sont :

- Simple masculin
- Simple féminin
- Double masculin
- Double féminin
- Double mixte

Chaque joueur peut participer à un maximum de deux (2) épreuves.

Dans toutes les épreuves, une compétition à simple élimination est la formule adoptée. Il faut prévoir des consolations pour les joueurs qui ont perdu leur 1^{er} match lorsque le site de compétition le permet.

Les consolations seront des parties de 1 set de 21, sauf pour la finale qui sera un 2 de 3 de 21 points.

Le championnat est joué sur trois (3) jours. L'horaire est déterminé selon le nombre de participants dans chacune des épreuves.

- L'horaire détaillé est déterminé en fonction des inscriptions.
- Le respect de l'horaire dépend de la présence d'un nombre suffisant de bénévoles.
- **Les demi-finales sont jouées le dimanche en prélude aux finales, selon la formule suivante : Deux (2) parties mixtes, quatre (4) simples et quatre (4) doubles.**
- Les inscriptions doivent parvenir au RSEQ au moins trois (3) semaines avant la compétition en utilisant le formulaire prévu à cet effet.
- Les favoris doivent être établis par le RSEQ au moins dix (10) jours avant la compétition.
- Une rencontre de validation des favoris, si requise, doit avoir lieu avec les entraîneurs au moins sept (7) jours avant la compétition.
- Tous changements aux inscriptions doivent parvenir à la coordonnatrice le lundi précédant la compétition avant midi.
- **Toute modification effectuée après l'établissement des favoris ne pourra pas avoir d'impact sur l'ordre des favoris.**
- Les feuilles de tirage doivent être dévoilées publiquement le mardi précédant la compétition à 15h00.

4. Modalités de classement

4.1 Classement

Le gagnant d'une rencontre est désigné par le nombre de matchs gagnés. Pour le format par équipe 7-7, l'équipe qui gagne trois (3) matchs sur cinq (5) remporte la rencontre. Pour le format par équipe 8-6, l'équipe qui gagne cinq (5) matchs sur neuf (9) remporte la rencontre. Le classement des équipes est déterminé à partir des rencontres gagnées.

4.2 Bris d'égalité

Le bris d'égalité est tel que défini dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente.

5. Responsabilités de l'institution hôte

Les responsabilités de l'institution hôte sont telles que définies dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente, avec les exceptions, ajouts et particularités suivants :

5.1 Officiels mineurs, personnel de match et responsabilités

Les institutions hôtes sont invitées à suivre les éléments organisationnels du cahier de charge en Annexe 1 des présents règlements. Elles doivent fournir le matériel en Annexe 1 pour le bon déroulement de la compétition.

Les institutions hôtes doivent faire parvenir le document d'information avec l'horaire de la compétition deux (2) semaines avant chaque compétition.

5.2 Services médicaux

Les services médicaux requis sont tels que définis dans les règlements de sécurité de la fédération sportive nationale, provinciale et des règles du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes, avec les exceptions, particularités et ajouts suivants :

- Une (1) personne certifiée par un organisme reconnu en premiers soins doit être présente en tout temps sur les lieux de la compétition.
- L'institution-hôte doit fournir un (1) thérapeute accessible à tous les étudiants-athlètes lors de chaque compétition.

5.3 Transmission des résultats et statistiques

Les exigences concernant la transmission des résultats et statistiques sont telles que décrites dans le document à cet effet, édition la plus récente.

6. Officiels

Les statuts, processus et politiques concernant les officiels sont ceux précisés dans l'annexe d'arbitrage inclus le protocole d'entente avec la fédération sportive provinciale et des règlements du secteur universitaire RSEQ, éditions les plus récentes.

7. Délits et Sanctions

Les sanctions sont telles que définies dans les règles du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente.

8. Mérites sportifs

8.1 Championnat

Par équipe 7-7

	Masculin	Féminin
Médailles d'or	12	12
Bannières	1	1
Casquettes	12	12

Par équipe 8-6

	Masculin	Féminin	Mixte
Médailles d'or	12	12	N/A
Bannières	N/A	N/A	1

Individuel

	Masculin	Féminin
Médailles d'or	4	4
Médailles d'argent	4	4
Médailles de bronze	8	8

8.2 Équipe(s) d'étoile(s)

La sélection des équipes d'étoiles se fait par vote des entraîneurs tel que défini dans les règlements du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente ;

- Deux (2) équipes d'étoiles de quatre (4) étudiants-athlètes (1^{re} et 2^e) ;
- Les rangs 1 à 4 (masculin et féminin) du classement des votes des entraîneurs sont nommés sur la 1^{re} équipe d'étoiles.
- Les rangs 5 à 8 (masculin et féminin) du classement des votes des entraîneurs sont nommés sur la 2^e équipe d'étoiles.

Les votes doivent se faire après le championnat par équipe 7-7.

8.3 Honneurs individuels

La sélection des honneurs individuels qui suivent se fait par vote des entraîneurs ou des administrateurs tel que défini dans les règlements du secteur universitaire RSEQ, édition la plus récente :

- Athlète par excellence
- Recrue par excellence
- Entraîneur de l'année (choisi après les quatre (4) premières compétitions)
- Prix Leadership et engagement social (féminin) ([Vote des administrateur.trice.s](#))
- Prix Emmanuel Constant, Leadership et engagement social (masculin) ([Vote des administrateur.trice.s](#))

L'étudiant.e-athlète ayant obtenu le plus de votes pour les équipes d'étoiles est nommé d'office comme athlète par excellence du réseau.

Pour être admissible aux équipes d'étoiles et honneurs individuels, chaque étudiant-athlète doit avoir participé à au moins deux (2) compétitions et avoir été aligné pour 33 % des rencontres de son équipe.

Les votes doivent se faire après le championnat par équipe 7-7.

9. Annexe 1 | Cahier de charge

1. Lieu de compétition

- Adresse exacte de l'endroit où se déroulera la compétition incluant le code postal, numéro de téléphone et adresse courriel du responsable de la compétition sur le document d'information.
- Information pour le stationnement du ou des transporteurs (autobus) et endroits pour l'hébergement.

2. Plateaux

- Pour le championnat par équipe 7-7, l'université qui veut tenir une compétition doivent avoir une disponibilité de huit (8) plateaux pour une journée (10 heures).
- Toute université qui veut tenir une compétition doit avoir une disponibilité de huit (8) terrains sur deux (2) jours ou 12 terrains sur une journée et demie (14 heures).

3. Réunion technique des entraîneurs et de l'officiel en chef de la compétition

- L'institution-hôte doit informer, via le bulletin technique, le RSEQ, les entraîneurs et Badminton Québec de l'heure et de l'endroit de la réunion technique entre les entraîneurs et l'officiel responsable de la compétition afin d'échanger sur les points techniques et autres de la compétition.
- Un (1) ou (2) deux représentants de chaque institution sont tenus de participer à chaque réunion pré compétition des entraîneurs. Un (1) seul vote par institution sera accepté en cas de vote.
- Le RSEQ est responsable d'organiser la rencontre d'entraîneurs de chaque compétition de façon virtuelle la veille de la compétition. L'animation de la rencontre doit se faire par l'université hôte (Entraîneur ou administrateur).

4. Ordinateur/Imprimante/Micro

- Un (1) ordinateur
- Une (1) imprimante avec papier
- Une connexion Internet
- Le logiciel Tournoi planner et/ou League planner (fourni par le RSEQ)

5. Arbitre en chef

L'arbitre en chef est assigné par Badminton Québec.

6. Arbitres de matchs

Lors des championnats, Badminton Québec assigne des arbitres pour les matchs suivants :

- Championnat par équipe 7-7 : les deux (2) finales, or et bronze par équipe pour un total de 10 matchs
- Championnat par équipe 8-6 : la finale par équipe pour un total de neuf (9) matchs
- Championnat individuel : les cinq (5) matchs finaux

7. Juges de ligne

Assurer la présence d'au moins quatre (4) juges de ligne pour tous les matchs des finales par équipe et individuelles.

8. Chronométrateur

Deux (2) chronométrateurs sont requis pour contrôler le temps d'échauffement (3 minutes) et sont responsables d'aviser les joueurs lorsque le temps est terminé. De plus, les chronométrateurs doivent donner les résultats des matchs à la table de contrôle.

9. **Affichage des résultats**

Pour les demi-finales et les finales, on doit avoir une (1) personne responsable pour afficher les résultats individuels sur un tableau.

10. **Cérémonies protocolaires**

Le protocole fournit par le RSEQ et doit être respecté lors des championnats.

11. **Plan d'urgence**

Le comité organisateur doit être en mesure d'accueillir l'ensemble des équipes, le personnel et les spectateurs en respectant les normes d'incendie des installations et en ayant soin d'avoir un plan d'urgence.

12. **Bulletin technique**

Le comité organisateur doit faire parvenir son bulletin technique aux universités participantes un (1) mois avant la date de la compétition.

10. Annexe 2 | Calendrier et tirage au sort

Avant le début du calendrier, le commissaire procède à un tirage au sort afin de positionner les équipes dans l'horaire des quatre (4) journées de compétition de la saison régulière.

Compétition 1 — Par équipe 7-7

A	LVL	B	ETS	C	UQAM
D	SHE	E	MCG	F	MTL
G	UQTR				

Compétition 2 — Par équipe 8-6

A	MCG	B	MTL	C	SHE
D	UQAM	E	UQTR	F	LVL
G	ETS				

Compétition 3 — Par équipe 7-7

A	UQTR	B	LVL	C	ETS
D	MCG	E	UQAM	F	MTL
G	SHE				

Compétition 4 — Par équipe 8-6

A	MCG	B	ETS	C	MTL
D	UQTR	E	UQAM	F	SHE
G	LVL				

11. Annexe 3 | Rondes des compétitions

Rondes des compétitions	
R1-Univ. A vs Univ. F	R4-Univ. G vs Univ. A
R1-Univ. B vs Univ. E	R5-Univ. C vs Univ. A
R1-Univ. C vs Univ. D	R5-Univ. D vs Univ. G
R2-Univ. D vs Univ. B	R5-Univ. E vs Univ. F
R2-Univ. E vs Univ. A	R6-Univ. F vs Univ. D
R2-Univ. F vs Univ. G	R6-Univ. G vs Univ. C
R3-Univ. B vs Univ. G	R6-Univ. A vs Univ. B
R3-Univ. C vs Univ. F	R7-Univ. G vs Univ. E
R3-Univ. D vs Univ. E	R7-Univ. A vs Univ. D
R4-Univ. E vs Univ. C	R7-Univ. B vs Univ. C
R4-Univ. F vs Univ. B	